

Préambule : Les références institutionnelles aux programmes de l'enseignement de l'EPS et aux modalités d'évaluation certificative qui s'appliqueront lors de la session 2026 du concours externe du CAPEPS et du CAFEP sont celles en vigueur à la date limite des inscriptions à la session du concours 2026.

Épreuves d'admissibilité

Préambule : Les deux épreuves d'admissibilité évaluent, de manière complémentaire, la capacité du candidat à mobiliser des compétences lui permettant d'instruire et d'adopter une posture d'enseignant dans le système éducatif, adaptée aux enjeux de l'institution scolaire et aux changements à l'œuvre dans nos sociétés. La mobilisation de connaissances scientifiques plurielles lui permettra de se questionner et d'opérer ses premiers choix professionnels.

Le candidat devra être capable de concevoir un enseignement de l'EPS garantissant une qualité des apprentissages requis par la discipline, dans le respect de l'intégrité physique et morale de tous les élèves comme des valeurs de la République. Il devra faire la démonstration de son aptitude à s'adapter à son espace d'intervention et à son temps. Il devra également faire preuve d'une posture éthique, telle qu'exigée chez tout fonctionnaire d'État, et d'une maîtrise écrite de la langue française.

1. Épreuve écrite disciplinaire

Dissertation

L'épreuve vise à apprécier la maîtrise de la discipline Éducation physique et sportive (EPS) dans son environnement scolaire et à évaluer la capacité du candidat à mobiliser des connaissances diversifiées issues des sciences humaines et sociales. Celles-ci doivent permettre d'entrer dans une démarche réflexive pour mieux saisir les enjeux historiques, sociaux, culturels et éducatifs de l'EPS, afin de comprendre les mutations contemporaines d'une matière d'enseignement obligatoire pour tous les élèves du second degré.

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Toute note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Programme

L'évolution de l'Éducation physique et sportive depuis la fin du XIX^e siècle

1. Transmettre et adapter ;
2. Le geste et l'effort ;
3. Débats et controverses.

Trois principes seront retenus pour la conception du sujet d'écrit 1 de la session 2026 :

- le sujet interrogera les candidats à partir d'une ou deux notion(s) explicite(s) ou implicite(s) du programme ;
- il reposera également sur une question qui amènera le candidat à mobiliser les différents items du programme de façon à produire une réflexion problématisée, argumentée, contextualisée et personnalisée ;
- il couvrira une période plus ou moins longue à partir d'un moment identifié (dans le respect du programme).

2. Épreuve écrite disciplinaire

Composition à partir de documents fournis par le jury et d'un contexte d'enseignement.

L'épreuve consiste en une composition visant l'étude d'une question professionnelle dans un contexte d'enseignement identifié. Il est attendu des candidats qu'ils mobilisent des connaissances pour concevoir, opérationnaliser et réguler des situations d'enseignement en cohérence avec un parcours de formation élaboré au sein d'une équipe pédagogique.

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale, égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Programme :

1. Technique, technologie et apprentissage moteur
2. Effort, bien-être et sensations
3. Corps, adolescence et enjeux du monde contemporain

Cinq principes seront retenus pour la conception et la formulation du sujet d'écrit 2 de la session 2026 :

- Une question courte en relation explicite avec les items de l'E2 et référée à un contexte d'établissement ;
- La question sera accompagnée d'annexes (maximum 3 pages) présentant un établissement et des épisodes de leçons (propositions d'enseignants et comportements d'élèves) ;
- Une consigne indiquera la nécessité de justifier ses propos en prenant appui sur au moins deux épisodes présentés en annexe ;
- Les épisodes porteront sur des APSA présentes dans liste suivante : relais vitesse, natation de vitesse, escalade, savoir nager, arts du cirque, acrosport, tennis de table, basket-ball, lutte, step, musculation.
- Des consignes rappelleront la nécessité de se référer à des connaissances scientifiques, professionnelles, institutionnelles et technologiques.

Épreuves d'admission

Préambule : les épreuves d'admission (trois épreuves orales et trois prestations physiques) sont réparties de façon aléatoire sur l'ensemble de la session pour les épreuves orales 1 et 2.

Les trois épreuves d'admission évaluent la capacité du candidat à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une posture d'enseignant dans un contexte institutionnel, et à maîtriser des gestes techniques et professionnels indispensables.

Le cadre de ces épreuves s'inscrit dans la loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019.

La candidate ou le candidat doit faire preuve d'une maîtrise sans équivoque de la langue française, d'une posture éthique irréprochable et proposer des mises en œuvre qui intègrent la sécurité des élèves.

1. Première épreuve d'admission : leçon

Durée de préparation trois heures ; durée de l'épreuve une heure maximum (exposé quinze minutes maximum, entretien avec le jury quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient deux ; note de zéro éliminatoire.

Cette épreuve vise à orienter la réflexion des candidats vers une lecture attentive de l'activité des élèves en cours d'EPS afin que la leçon présentée et animée soit ancrée dans le contexte de la classe, et révélatrice de choix pédagogiques et didactiques argumentés.

Pour répondre à la question formulée par le jury, le candidat dispose d'un dossier comprenant : (a) un document imprimé, sous format A3, présentant le contexte d'enseignement support de la leçon filmée ; (b) une vidéo présentant des extraits de cette leçon filmée et reconstituant le déroulement de celle-ci ; (c) des extraits des programmes EPS.

La question posée demande au candidat d'élaborer la leçon d'EPS qui suit la leçon filmée, en cohérence avec le contexte d'enseignement présenté. Elle invite le candidat à : (a) prendre en compte un élément extrait du dossier, formulé dans la question ; et (b) identifier par lui-même une ou plusieurs autres caractéristiques révélatrices de l'activité des élèves.

Toute APSA support inscrite au programme de cette épreuve est susceptible d'être support d'interrogation indépendamment des choix faits par le candidat pour la deuxième épreuve d'admission.

Lors de la phase de préparation, le dossier dont dispose le candidat comprend :

- un document A3 présentant le contexte d'enseignement constituant le cadre d'analyse support de la leçon. Ce document présente :
 - les axes du projet d'établissement et ses principales caractéristiques ;
 - les axes du projet d'EPS et du projet d'AS ;
 - le projet de classe ;
 - le projet de séquence d'apprentissage dans l'APSA support ;
 - une synthèse des leçons précédant la leçon filmée accompagnée de son bilan ;
 - la leçon support de l'enregistrement vidéo.

Ce document A3 peut éventuellement être complété d'annexes (exemples : outils de recueil de données, fiches d'observation, outils mis à disposition des élèves, etc.).

- un enregistrement vidéo (sur tablette individuelle) d'une leçon d'EPS pour une classe donnée, dans une APSA inscrite au programme de l'épreuve. Cet enregistrement d'une durée de sept à huit minutes pourra être visionné autant de fois que le candidat le souhaite.

Cet enregistrement vidéo pourra être utilisé par le candidat pendant l'exposé, et par le jury et le candidat lors de la phase d'entretien.

- des extraits des programmes en vigueur renvoyant aux AFC, AFL, AFLP du niveau de classe concerné par la question posée.

Lors de la phase d'entretien avec le jury :

Toutes les dimensions de l'activité professionnelle d'un enseignant dans sa classe pourront être interrogées, tant dans les aspects pédagogiques que didactiques.

Le candidat est amené à approfondir l'ensemble de ses propositions, à les discuter, à interagir avec le jury qui appréciera le niveau des compétences préprofessionnelles le candidat pour concevoir une leçon d'EPS adaptée au contexte de la classe.

L'épreuve permet au candidat de démontrer :

- qu'il sait concevoir et présenter une leçon d'EPS, porteuse de contenus d'enseignement, adaptée aux spécificités de l'EPL et différenciée en fonction des besoins des élèves de la classe concernée, en réponse à la question posée ;
- qu'il mobilise des connaissances de nature différente (didactiques, pédagogiques, scientifiques, professionnelles, techniques, institutionnelles...) acquises en formation et qu'il est capable de les mettre en relation avec le contexte précisé par le sujet pour formuler une réponse ;
- qu'il sait analyser l'activité de l'élève qui vit une leçon d'EPS, et qu'il est capable d'explicitier son cadre d'analyse ;
- qu'il sait préciser la façon dont il souhaite engager les élèves dans leurs apprentissages dans les registres spécifiques de l'APSA et du champ d'apprentissage ;
- qu'il est capable de prendre en compte l'hétérogénéité des élèves mais également les attentes singulières de certains dont le profil présente des caractéristiques spécifiques ;
- qu'il sait animer, intervenir et réguler pour favoriser l'adhésion, la mobilisation, la réflexion et l'interaction de tous les élèves pour les engager dans une réelle activité d'apprentissage ;
- qu'il sait évaluer les apprentissages ;
- qu'il inscrit son action dans le cadre des valeurs de la République et dans le cadre réglementaire d'un établissement scolaire du second degré concourant ainsi à la réussite des élèves.

Liste des APSA supports de l'épreuve :

Champ d'apprentissage	APSA
CA1	Relais vitesse/ Natation de vitesse
CA2	Escalade/ Savoir nager
CA3	Arts du cirque / Acrosport
CA4	Tennis de table/ Basket-ball/ Lutte
CA5	Step / Musculation

2. Deuxième épreuve d'admission : épreuve de connaissances pratiques et théoriques des activités physiques sportives et artistiques

Préambule : Cette épreuve vise à vérifier, d'une part, que le candidat est capable d'envisager son exercice professionnel dans différents contextes et registres d'intervention et, d'autre part, qu'il possède les capacités physiques nécessaires pour réaliser des prestations physiques dans les activités sportives et artistiques requises pour exercer le métier de professeur d'EPS.

Cette épreuve est dotée d'un coefficient 3 :

- Entretien : coefficient 1
- Épreuves physiques : coefficient 2 dont coefficient 1 pour l'activité de spécialité et $\frac{1}{2}$ pour chacune des activités de polyvalence

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Champ d'Apprentissage (CA)	APSA de l'entretien	Épreuve physique
En référence aux programmes en vigueur	APSA de référence pour l'entretien de spécialité	APSA support des pratiques
CA 1	Course de haies, Course de demi-fond, Pentabond / multibond, Javelot	800 m / Javelot
	<i>(une APSA tirée au sort parmi les deux activités du biathlon choisi)</i>	800 m / Pentabond
		Haies / Javelot
		Haies / Pentabond
	Natation	200m nage libre
CA 2	Canoë-kayak	Canoë-kayak
	Course d'orientation	Course d'orientation
	Escalade	Escalade
CA 3	Gymnastique sportive	Parcours gymnique
	Danse	Danse
	Arts du cirque	Arts du cirque
CA 4	Badminton	Badminton
	Tennis de table	Tennis de table
	Basket-ball	Basket-ball
	Handball	Handball
	Football	Football
	Rugby	Rugby
	Volley Ball	Volley Ball
	Judo	Judo
	Savate boxe française	Savate boxe française

2.1. Épreuve de connaissances théoriques des activités physiques sportives et artistiques.

Présentation générale de l'entretien de spécialité

D'une heure maximum et doté d'un coefficient 1, l'entretien de spécialité débute par un exposé du candidat de dix minutes au maximum et se poursuit par un entretien d'une durée incompressible de cinquante minutes. L'activité support d'interrogation dépend de l'activité choisie pour la pratique physique de spécialité.

Pendant les soixante minutes de préparation le candidat dispose d'une tablette sur laquelle figure le sujet présenté sous forme d'une fiche qui contextualise la séquence vidéo. Elle permet au candidat de situer ses propositions au-delà d'un cas générique. Le candidat disposera pour son exposé, et tout au long de l'entretien, de la tablette numérique. Celle-ci doit être considérée comme un véritable outil de communication avec le jury permettant de contribuer à asseoir et justifier la démarche d'intervention. Ses fonctions de base pour la lecture vidéo (ralenti, arrêt sur image, zoom), pourront être utilisées pour illustrer les propositions du candidat. Sont également mis à la disposition :

- Une calculatrice, accessible sur la tablette
- Un tableau synthétisant les textes officiels

La question initiale est générique et identique pour tous les candidats. Ces derniers mobilisent des connaissances scientifiques, techniques, technologiques, didactiques et sécuritaires au service d'une analyse de l'activité motrice des élèves préalable à l'intervention pédagogique. Les situations de mise en activité de l'élève portent sur tous les niveaux de pratique rencontrés dans les établissements scolaires du second degré (enseignement commun, Association Sportive et Section Sportive Scolaire).

Enjeu de l'épreuve

L'enjeu principal de l'épreuve consiste à présenter une démarche d'intervention permettant de transformer durablement la conduite et notamment l'activité motrice du ou des élèves. Pour cela le candidat devra faire la preuve d'une capacité à analyser cette activité motrice, à cibler des transformations adaptées et à concevoir un environnement d'apprentissage susceptible de provoquer ces transformations.

La démarche d'intervention est vue comme une stratégie de conception, d'animation, de régulation et d'évaluation inscrite dans une temporalité. Elle est identifiée par le jury à partir de l'ensemble des propositions du candidat et s'observe à l'appui de l'intégralité des choix effectués et justifications mobilisées pour répondre aux questions posées. La démarche d'intervention se perçoit, se discute et s'évalue donc, certes, au niveau de la situation proposée, mais aussi au travers des propositions formulées à l'échelle de la séquence d'enseignement puis lors de l'élargissement du questionnement à d'autres contextes. Dans cette continuité, les formes scolaires de pratique envisagées doivent garantir la cohérence et la pertinence de la démarche.

Traitement du sujet

Le candidat propose lors de l'exposé une situation ajustée aux besoins du ou des élèves observés, qu'il sera ensuite en mesure d'explicitier et justifier durant l'entretien. Il s'agira de prolonger la proposition en envisageant les évolutions de la situation initiale proposée dans la perspective de faire progresser ces élèves à l'échelle d'une séquence d'enseignement.

Exposé	Entretien
Le candidat propose une situation ajustée aux besoins du ou des élèves observés	Il est attendu du candidat qu'il fasse évoluer et justifie ses propositions à l'échelle de la séquence d'enseignement en prenant en compte la progressivité des apprentissages. Le jury pourra élargir le questionnement à d'autres contextes : • Enseignement commun, Association Sportive, Section Sportive Scolaire • Autre niveau de classe • Dans le champ d'apprentissage de l'activité support d'interrogation Le candidat devra être en mesure de spécifier la forme scolaire de pratique support de la démarche d'intervention et justifier ses choix au regard de connaissances professionnelles et des théories de l'apprentissage moteur dans le cadre de l'enveloppe institutionnelle et des programmes en vigueur. Le jury pourra s'assurer des aspects sécuritaires (physique, affectif...) et la gestion des accidents inhérents à la pratique de l'activité de spécialité choisie.

La focale sur la qualité de la démarche d'intervention invite les candidats à porter notamment leur attention sur l'analyse de l'activité motrice du ou des élèves observés, leurs ressources et leurs acquisitions en vue de la faire progresser. Nous incitons en ce sens les candidats à s'exercer à analyser les ressources, les points forts et les acquis des élèves, pour être en capacité de renforcer leur engagement, et de leur proposer des contenus réellement accessibles et adaptés, en prenant en compte les points forts à stabiliser, renforcer ou développer. Les problèmes identifiés lors de l'analyse de la motricité du ou des élèves (les défauts, les manques ou les faiblesses) enrichiront cette analyse dans la mesure où des propositions crédibles et hiérarchisées permettront d'aider réellement le ou les élèves observés à les résoudre ou les dépasser.

L'ensemble des moments d'interrogation est alors l'occasion pour les candidats de montrer qu'ils peuvent construire un enseignement, le discuter, le réguler, l'enrichir au travers des interactions, ici avec le jury, plus tard au sein d'une équipe pédagogique.

Des sujets 0 dans les différents Champ d'Apprentissage

Afin de permettre aux candidats de se préparer dans les meilleures conditions, des exemples de vidéos illustrant la pratique d'un élève ou groupe d'élèves dans les 17 APSA supports de l'entretien peuvent être visualisés en suivant les liens ci-dessous.

	APSA illustrée	
CA1	Athlétisme	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/EBc8wmi5YjPmYey
	Natation	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/EnM8y7J3nzwPCDG
CA2	Canoë Kayak	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/kqZss5HYg3PmpAd
	CO	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/eoTxHegYlmg3QPr
	Escalade	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/eCzXJbfjDR3fRz
CA3	Arts du cirque	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/F28b3c3zpe7wY8a
	Danse	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/NrGKNGoAme9XBto

	Gymnastique	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/rskH6rcHt82Afc9
CA4	Badminton	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/SybLraXnkSpjkQk
	Basket-ball	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/nCPjA6Cdjs9e9Cx
	Football	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/NzAfdeijSjXyEtQ
	Judo	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/QKQnf8t3HW85Mq9
	Handball	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/Db2tFtsxAzPbQ93
	Rugby	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/S6ceEF6pNfdYQKQK
	Savate Boxe Française	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/iNJAK4HqqTQxx66
	Tennis de table	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/xWqLZKngt2bGxEW
	Volley-ball	https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/bgmcBWdfNb8KqNg

Précisions pour les candidats en Course d'Orientation

La vidéo support de l'interrogation en Course d'Orientation présente différents éléments pouvant être intégrés au sujet : une vidéo de départ de l'élève, une trace GPS dynamique, une vidéo d'arrivée de l'élève, des informations complémentaires comprenant un tableau de données et un graphique de vitesses (liste non exhaustive). Il est attendu du candidat qu'il concrétise ses choix en proposant un traçage et ce dès l'exposé. À cet égard, la carte vierge spécifique au sujet ainsi qu'une seconde carte seront mises à disposition du candidat sur la table de préparation. Ces deux cartes offrent au candidat la possibilité d'envisager tout ou partie de sa démarche d'intervention sur un ou plusieurs secteurs/lieux.

Précisions pour les candidats en Gymnastique

Le sujet support de l'interrogation pourra proposer un élément ou une série de deux éléments à cibler au sein d'un enchaînement.

2.2. Les prestations physiques

Les pratiques sont dotées d'un coefficient 2.

Modalités pratiques

Au moment de l'inscription au concours, le candidat choisit dans la liste des prestations physiques de la deuxième épreuve d'admission, une APSA dans chacun des quatre premiers champs d'apprentissage (CA1 à CA4).

Parmi ces quatre APSA, il en choisit une au titre de l'activité de spécialité. Elle est support d'une prestation physique et sert de référence pour la question initiale concernant l'entretien de spécialité.

Des trois APSA restantes, deux d'entre elles sont tirées au sort par le jury pour la réalisation des deux autres prestations physiques dites de polyvalence.

Celles-ci sont notifiées sur la feuille de route remise à chaque candidat lors de l'accueil de la série pour laquelle il est convoqué.

La prestation physique des candidats qui est évaluée, est celle observée le jour du concours et ne peut se référer à un quelconque niveau de pratique préalable. En fonction des épreuves elle est appréciée dès la fin de l'appel de tous les candidats ou après l'échauffement. Elle s'effectue sur la base du référentiel d'évaluation établi par le jury pour chaque APSA et pour la durée de la session en cours.

Les prestations physiques sont organisées selon les éléments inscrits dans la présente note.

Toute adaptation particulière et spécifique à une épreuve du CAPEPS, s'applique sur l'intégralité de la session en cours.

La prestation physique de spécialité est dotée d'un coefficient 1.

Les prestations physiques, dites de « polyvalence » relèvent obligatoirement de deux champs d'apprentissage différents et également distincts de celui auquel appartient l'activité de spécialité choisie par le candidat. Les modalités d'organisation et de passation des prestations physiques et d'évaluation sont identiques à celles en vigueur pour la spécialité.

Au terme des deux prestations physiques de polyvalence, le jury retiendra comme note finale la moyenne des deux notes qui sera dotée d'un coefficient 1.

Informations complémentaires concernant les prestations physiques

Au cours des prestations physiques, le candidat présente une motricité appropriée prenant appui sur ses capacités physiques, une préparation physique sérieuse adaptée à l'épreuve et la mobilisation en acte de compétences professionnelles attendues (par exemple : se préparer seul ou à plusieurs, collaborer, coacher, analyser, réguler, arbitrer...).

À partir d'une connaissance des formes scolaires de pratiques possibles dans chacune des activités choisies, le candidat démontre sa capacité à actualiser son plus haut niveau technique, à s'engager physiquement en sécurité pour soi et/ou pour les autres, et à mettre en œuvre des compétences professionnelles pour exercer le métier de professeur d'EPS. Un matériel adapté et spécifique participe le cas échéant à l'optimisation de la prestation du candidat.

La capacité du candidat à analyser et choisir une réponse adaptée à soi et au contexte est recherchée pour optimiser ses ressources au service de sa performance individuelle et/ou collective.

CA1

Athlétisme

Les candidats ont fait le choix d'un ensemble de deux activités athlétiques conformément au programme du concours. Cette épreuve d'athlétisme se déroule selon une forme de pratique scolaire.

800M / Javelot	800M / Pentabond	Haies / Javelot	Haies / Pentabond
----------------	------------------	-----------------	-------------------

Pour aider au choix de ce binôme d'activités, ci-dessous et à titre indicatif, le niveau des prestations en athlétisme de la session 2024 du CAPEPS externe.

ATHLÉTISME 2024								
FILLES				Niveau	GARÇONS			
120m haies	800m	Javelot	Pentabond		120m haies	800m	Javelot	Pentabond
19"1	2'34	2740m	14,03m	4	16"4	2'06'	41m	17,8à
20"3	2'47	22,20m	12,90m	3	17"2	2'13	34m	16,40m
21"5	3'08	17,60m	11,85m	2	18"	2'25	27,20m	15,10m
22"6	3'25	13,50m	10,65m	1	19"	2'34	20,80m	13,90m

Complément d'information concernant le programme de la session 2026

L'épreuve combinée athlétique impose aux candidats de s'investir dans une double pratique. Les activités sont enchaînées dans un ordre prédéfini par le contexte du concours : **le saut ou le lancer puis la course.**

Les candidats pourront être amenés à assumer des rôles sociaux permettant le déroulement des épreuves.

Les candidats s'engageront pour produire sur chacun des concours une réponse motrice maximale et maîtrisée.

Pour la notation, la priorité sera donnée sur la performance maximale du candidat, essence principale du CA1.

Pour se préparer aux efforts, un temps d'échauffement d'une vingtaine de minutes environ sera proposé au début de la première épreuve et un temps de préparation spécifique avant la seconde épreuve.

Quatre éléments contribueront à la note du candidat :

- 1) La performance
- 2) L'écart au projet annoncé :
 - a. en concours : projet au pentabond ou projet au javelot
 - b. en course : projet au 120mHaies ou projet de temps de passage au 400m pour le 800m.
- 3) La technique motrice lors des concours
- 4) Analyse de sa prestation en course, par un court échange avec un membre du jury

L'utilisation de chaussures à pointes (9mm maximum) est possible et recommandée (à la charge des candidats). Prévoir également un chronomètre.

Pour les courses :

L'épreuve de 800m : Chronomètre ou montre autorisé uniquement pendant l'échauffement.

- Le départ se fait en couloir (ligne blanche et verte) avec un athlète par couloir avec rabat en sortie de premier virage.
- Elle se déroule sans chronomètre ni montre.
- Le temps de passage des candidats sera annoncé au 400m.

L'épreuve de 120m haies :

- Elle consiste en la réalisation d'un 120 mètres haies avec 6 obstacles.
- Le candidat choisira le jour de l'épreuve un parcours au service de sa meilleure réponse motrice.
- La hauteur des haies est de 65 cm pour les femmes et 76 cm pour les hommes. Les haies sont réglées avec un contrepoids minimal.
- 2 parcours seront à disposition des candidats.
- P1 : La distance du départ à la première haie est fixée à 14,58 m, l'intervalle entre les haies est de 18,28m, la distance séparant la dernière haie de l'arrivée est de 14,02 m
- P2 : La distance du départ à la première haie est fixée à 10 m, l'intervalle entre les haies est de 20m, la distance séparant la dernière haie de l'arrivée est de 10 m.
- Le départ se fait au choix du candidat : starting-block, trépied ou debout.

L'épreuve de javelot (ils seront fournis par le concours) :

- Le poids des engins est de 500g pour les femmes et 700g pour les hommes.

L'épreuve de pentabond :

- Elle consiste à enchaîner cinq bonds après une course d'élan. Le premier bond est obligatoirement

un cloche-pied.

- Le candidat pourra choisir sa planche d'appel parmi celles qui lui seront proposées.
- La planche la plus proche de l'aire de réception se situera à 9 m.
- Les planches seront positionnées tous les mètres.
- Le candidat aura la possibilité de changer de planche durant le concours.

Natation

Conditions matérielles

L'épreuve se déroule dans un bassin intérieur de 25 m en référence au règlement FINA en vigueur au moment de l'inscription des candidats au concours (départ, nage, virage, arrivée, maillot de bain...).

Les séries pourront être mixtes.

Description de l'épreuve :

Les candidats concourent sur une unique épreuve de 200m nage libre.

Déroulement

Après un temps consacré à l'échauffement d'une trentaine de minutes environ, tous les candidats passent leur épreuve du 200m nage libre, départ plongé. Une annonce de prévision de temps sera demandée dans la chambre d'appel juste avant la course.

Le jury appréciera entre autres :

- La performance sur le 200 m ;
- L'évaluation par le candidat de la réalisation de son projet de performance ;
- L'optimisation des parties non nagées au service de la performance ;
- La gestion de l'allure de course

Le tableau ci-dessus fournit à titre indicatif des fourchettes de temps par niveau de performance. Le jury se donne le droit de les modifier lors du concours 2026.

NATATION 2024		
FILLES	Niveaux	GARÇONS
2'25" – 2'46"	4	2'12" – 2'33"
2'46" – 3'08"	3	2'33" – 2'55"
3'08" – 3'39"	2	2'55 – 3'23
3'39" – 4'09"	1	3'23" – 4'09"

CA2

Canoë Kayak

Le candidat se prépare à l'épreuve en choisissant son matériel, en s'équipant et en observant les démonstrations des parcours par l'ouvreur. Il réalise ensuite un premier parcours chronométré en eau calme qui fait apparaître des savoir-faire de propulsion, de conduite de l'embarcation, d'équilibre et de sécurité. Dans un second temps, et seulement si le candidat valide le parcours en eau calme, celui-ci s'engage pour performer sur un parcours chronométré en eau vive selon des trajectoires imposées par le franchissement de portes.

Le candidat dispose de deux passages au maximum pour valider le parcours en eau calme. S'il ne l'a pas validé à l'issue du second passage, il n'est pas autorisé à passer sur le parcours en eau vive de 200m. Si le candidat a besoin d'une deuxième manche en eau calme pour valider son parcours, il n'effectuera alors qu'une seule manche en eau vive. S'il y parvient dès son premier essai, il dispose alors de deux manches en eau vive et la meilleure des deux sera prise en compte pour l'évaluation de cette partie de l'épreuve.

D'autre part, uniquement au départ de sa 1ère manche, le candidat devra formuler son projet de parcours en annonçant les bonus numérotés qu'il entreprend de valider. À l'issue de cette 1ère manche et dès son débarquement, le candidat sera invité à un court temps d'échange avec un jury pour décrire et commenter sa prestation.

Description parcours eau calme (classe 1) : slalom entre des bouées, marche arrière dans une porte, rotation autour de piquets, remontée de courant lisse, retournement d'un sit on top et déplacement jusqu'à une zone cible (longe de tractage non autorisée) et débarquement avec son propre kayak.

Le jury observera l'efficacité des appuis (nombre de coups de pagaie) sur les rotations en forme de huit autour des piquets.

Description parcours eau vive (classe 2) : descente de 200 m comprenant trois portes à franchir dans le sens du courant (qui valident les étapes successives du parcours) et quatre portes optionnelles (bonus) à remonter à contre-courant réparties sur l'ensemble du parcours.

L'ensemble de l'épreuve est chronométré. La réalisation conforme du parcours en eau calme (contournement de bouées), et le niveau de difficulté réalisé en eau vive (portes imposées et optionnelles franchies) permettent d'établir la performance finale au regard d'un temps moyen d'ouvreur.

Un dessalage non conforme aux principes de sécurité sera pénalisé.

La capacité d'analyse et la justesse des choix optionnels en fonction du potentiel des candidats seront particulièrement observées lors des prestations sur le parcours en eau vive.

Les candidats sont autorisés et encouragés à utiliser leur matériel personnel (embarcation, pagaie, gilet et casque), en référence aux normes de sécurité et de conformité en vigueur. Ainsi, l'usage de tout kayak en polyéthylène, en matériaux composites, ponté ou déponté de 2,50 m au minimum est autorisé. Le port du gilet et du casque sont obligatoires (norme CE).

Toutefois, en cas d'impossibilité de faire usage de matériel personnel (absence de matériel personnel ou bien matériel non conforme), un parc de matériel pourra, en fonction des besoins, être mis à la disposition des candidats : kayak déponté, kayak polyéthylène d'initiation (type chopper, strim et rainbow), et matériel complémentaire (pagaies, gilets, casques et jupes plastiques).

D'autre part, une tenue adaptée à la pratique, le jour de l'épreuve, est à la charge du candidat. Cette dernière comprend : chaussures fermées (obligatoire), vêtements en rapport avec les conditions météorologiques.

Course d'Orientation

L'épreuve de course d'orientation doit permettre au candidat de révéler sa capacité à s'engager dans un milieu

boisé pour réaliser un parcours imposé à son plus haut niveau de performance.

Le parcours proposé, à partir d'une carte d'orientation aux normes IOF, sera évolutif sur quatre niveaux. Il est attendu du candidat qu'il s'engage à son meilleur niveau, en sélectionnant les informations utiles à la planification de son itinéraire tout en montrant qu'il est capable de gérer activement sa sécurité et d'analyser sa course. Cette gestion de la sécurité passe par la connaissance des risques inhérents à la pratique et le port d'un équipement adapté, mais également par la gestion du temps maximum de course : 55 minutes pour les garçons et 1h05 pour les filles. Au-delà de ce temps une perte d'1 point par minute entamée sera prise en compte. La note de 0 est attribuée à partir d'1h pour les garçons et d'1h10 pour les filles.

Le candidat peut utiliser une boussole, une montre (non géolocalisable et non connectée), un stylo. La carte ne pourra pas être découpée pour séparer les définitions de postes (qui sont sur la carte). Les téléphones portables sont interdits également dès l'entrée dans la forêt. Une ceinture d'hydratation est autorisée et sera vérifiée par le jury au départ.

Au départ, le candidat annoncera un projet en choisissant le niveau du circuit sur lequel il envisage de s'engager. Ce projet initial n'est ni définitif, ni limitant dans les choix de difficulté en cours de parcours. Il pourra évoluer ~~en~~ au cours du déplacement.

À l'arrivée de son parcours, chaque candidat évaluera sa prestation.

L'épreuve met en place une évaluation qui tient compte avant tout du niveau de parcours réalisé (postes validés dans l'ordre imposé) puis du temps. 4 niveaux de balises sont proposés, sur 3 parcours imbriqués de difficulté croissante.

Les balises vertes de niveau 1, placées sur des lignes directrices de niveau 1 (chemin et sentier) permettent de valider un pré-requis : la capacité du candidat à rejoindre en sécurité le point d'arrivée en ne suivant que des lignes simples. Le parcours se poursuit sur des balises bleues de niveau 2 qui attestent de la capacité des candidats à quitter les chemins et à suivre des lignes de niveau 2 (fossés...), pour réaliser son parcours dans sa totalité.

Sur le premier niveau de parcours, le changement de niveau de balise est imposé (vert/bleu). Pour les 2 changements de niveau suivants (bleu/rouge et rouge/noir), le candidat doit être en mesure de réaliser des choix pertinents en fonction de ses compétences et du temps restant : soit de finir le niveau engagé, soit de passer sur un parcours de niveau supérieur.

L'atteinte des balises rouges de niveau 3 nécessite de réaliser des sauts de ligne ou d'être capable de trouver un élément ponctuel visible (encadré par des lignes d'arrêt évidentes).

Enfin les balises noires de niveau 4 sont plus éloignées des lignes d'arrêt, nécessitant des visées plus précises.

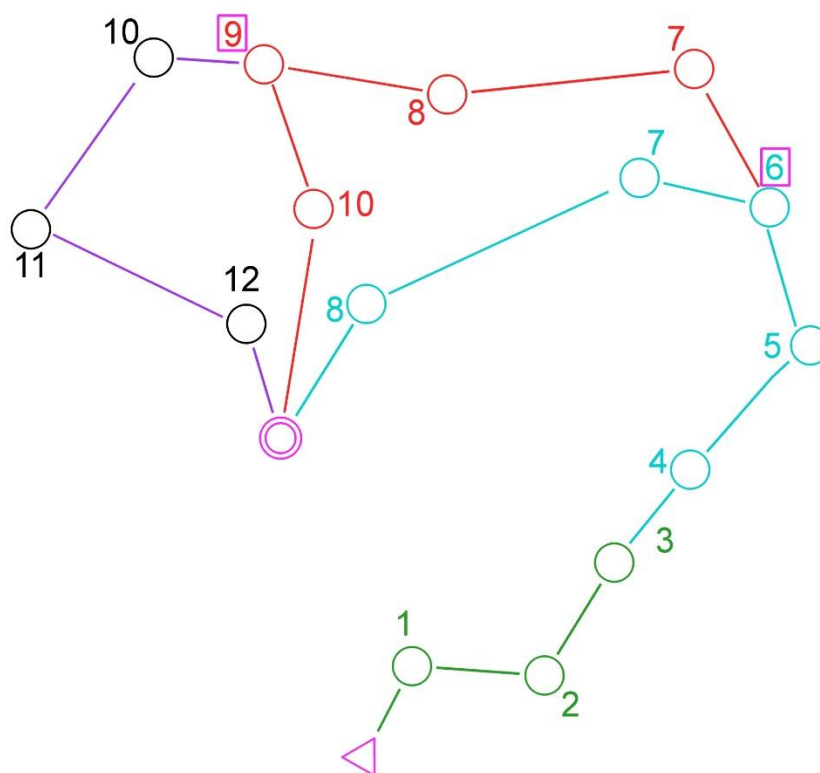
Un candidat ne parvenant pas à valider les balises bleues n'attestera pas des compétences nécessaires à encadrer un groupe en milieu boisé. Un candidat réalisant le parcours noir dans son intégralité et dans le temps imparti sera valorisé.

En cas de renoncement au parcours de niveau supérieur, le candidat doit reprendre la suite du parcours quitté précédemment.

En cas d'abandon au cours de l'épreuve, le candidat remettra sa puce et sa carte à un juré et sera accompagné à l'arrivée pour réaliser l'analyse de sa course.

Les postes poinçonnés dans le niveau supérieur deviendront des bonifications à condition qu'ils aient été pris dans l'ordre du circuit et que le parcours du niveau inférieur ait été entièrement réalisé.

						
VERT			BLEU			
1	50					
2	51					
3	53					
4	58					
5	59					
6	57					
7	56					
8	54					
ROUGE						
7	65					
8	64					
9	62					
10	63					
NOIR						
10	66					
11	68					
12	79					
						
Projet	B	R	N	Note		
Réalisation	B	R	N			



Par mesure d'équité, l'accès à la forêt est interdit aux accompagnateurs et aux candidats du concours (y compris en dehors de leur session d'épreuve).

Escalade

L'épreuve d'escalade se compose de prérequis sécuritaires, de deux prestations en voie et d'une en bloc sur structure artificielle d'escalade.

Prérequis sécuritaires : Chaque candidat doit valider un ensemble de prérequis sécuritaires qui témoignent de compétences professionnelles en acte afin de valider son épreuve pratique. Ces prérequis démontrent la capacité du candidat à s'engager physiquement en sécurité pour soi et/ou pour les autres.

- Être capable de s'équiper d'un harnais double pontet correctement serré au-dessus des hanches.
- Installer un système d'assurage type tube avec un mousqueton automatique sur la corde, assurer en moulinette bloquer une chute imprévue et descendre le grimpeur au sol en toute sécurité.
- Avant chacune de deux prestations en voie, le candidat devra s'encorder avec un nœud de huit suivi d'un nœud d'arrêt plaqué au double pontet du harnais.

En cas de non validation d'un de ces prérequis, l'épreuve s'arrête immédiatement pour le candidat qui obtiendra la note de 0/20.

Prestations : À la fin du prérequis d'assurance, les candidats auront un temps de huit minutes de lecture sur l'ensemble des secteurs à l'issue duquel ils indiqueront la voie choisie pour le secteur 1 et un pré-choix pour le secteur 2 qui pourra être modifié après le secteur bloc. Ce temps de lecture doit permettre au candidat de sélectionner des informations utiles pour planifier son itinéraire et l'adapter éventuellement.

À l'issue d'une période d'échauffement libre, le candidat accède à un circuit comportant sept rotations de six minutes, transitions incluses, sous la forme suivante :



Secteurs VOIES :

- Dans chaque secteur, le candidat dispose d'un essai pour réaliser en tête et à vue une voie parmi un choix de difficulté de 4C à 6C.
- En cas de chute avant le premier mousquetonnage, un deuxième essai sera accordé au candidat. En cas de chute après la première dégaine mousquetonnée, la tentative du candidat est terminée sur le secteur.
- Le dépassement du temps imparti engendre l'arrêt immédiat de la grimpe.
- Seule la meilleure performance est retenue matérialisée par la validation de la voie ou l'atteinte de la prise de zone, la motricité du grimpeur sera appréciée dans les deux voies.

Secteur BLOCS :

- Le candidat doit choisir, essayer et valider (TOP) un maximum de quatre blocs parmi les six proposés de 4B à 6A. Le nombre d'essais est illimité dans la limite du temps imparti. Il s'agit de valider un maximum de blocs en un minimum d'essais.
- La difficulté de chaque bloc validé permettra de juger la performance du candidat et le nombre d'essais nécessaires pour ces validations, reflétera tout à la fois la capacité à faire des choix éclairés, à gérer ses ressources dans un temps limité et à s'adapter au support. La motricité du grimpeur sera appréciée dans l'ensemble des essais.

Complément d'information : Les chaussons et la magnésie (liquide ou en poudre) sont à la charge des candidats. Les harnais et les autres éléments de sécurité sont fournis par le concours.

Aucun accompagnateur, spectateur ne sera autorisé sur l'ensemble de l'épreuve par mesure d'équité.

CA3

Arts du cirque

Il consiste en une présentation d'un solo d'une durée comprise entre deux minutes et deux minutes et trente secondes au service d'un projet artistique.

Dans une démarche artistique, les candidats partiront d'une œuvre (peinture, sculpture, texte, poème, gravure, photo, spectacle, etc...) qu'ils auront choisie, analysée et ressentie en amont de la prestation.

Une note d'intention écrite sera remise avant le temps de préparation au jury. Elle n'est ni une description du solo, ni une description de l'œuvre. Elle doit être concise et comporter :

- le nom et le prénom du candidat
- un titre
- un visuel de l'œuvre utilisée et sa référence précise
- des mots clés

Cette note d'intention doit susciter la curiosité et permettre au jury de se projeter dans le projet artistique.

Le support sonore éventuel de la prestation devra être calé sur le temps du solo et enregistré sur deux clés USB (dont une de rechange) au format MP3. Les temps de silence éventuels doivent être intégrés au montage.

Complément d'information concernant le programme de la session 2026

La scénographie devra être pensée au regard du projet et un temps d'installation de cinq minutes (5') au maximum sera consacré à celle-ci. Le temps de démontage sera également limité à cinq minutes (5').

Le candidat peut apporter du matériel pour sa prestation. Cependant le jury se réserve le droit de refuser l'utilisation de certains objets s'ils sont considérés comme portant atteinte à l'intégrité physique du candidat ou risquant d'endommager l'espace scénique (éthique et responsabilité du candidat).

La préparation du candidat doit permettre une réalisation optimum d'une virtuosité expressive au service d'un projet artistique. La mise en œuvre d'une motricité à son plus haut niveau de performance est attendue.

Temps 2 – la pièce COLLECTIVE :

A l'issue de la première partie (le solo), le jury constituera des groupes. Les candidats devront concevoir et présenter un numéro collectif d'une durée de deux minutes (2') à deux minutes et trente secondes (2'30) (+ ou – 10 secondes) au service d'un projet artistique, selon des inducteurs (objets, paramètres du mouvement, procédés de composition etc.) qui seront imposés par le jury. Les candidats devront donc connaître les principaux procédés de composition ainsi que les paramètres du mouvement. Un titre sera attendu.

Cette composition doit permettre d'affiner l'évaluation du rôle de circographe, de faire des choix pertinents au service d'un projet collectif.

Les candidats auront à disposition tout le matériel du solo ainsi que celui proposé par le jury sans possibilité d'ajouter d'autres éléments.

Chaque groupe constitué par le jury, dispose d'un temps de préparation à l'issue des passages en solo. Les candidats pourront éventuellement réexploiter des parties de leur solo enrichies d'éléments créés par la relation à l'autre. La priorité restera l'exploitation des inducteurs, l'utilisation éventuelle du matériel du solo doit rester au service du propos. Ne partir que des inducteurs, explorer les portés ou acrobaties collectives peut aussi être une proposition très pertinente (éviter la juxtaposition de chaque solo).

La préparation du candidat doit permettre d'exploiter les ressources du collectif ainsi que des capacités d'écoute et de communication pour proposer un numéro original, créateur d'images, où la virtuosité est créative.

Complément d'information :

L'espace scénique :

- dimensions : Le candidat dispose librement d'une corde de 50m pour organiser sa mise en piste, délimitée dans une surface de 12m de large sur 10m de profondeur avec une hauteur sous plafond d'environ 9m.
- revêtement au sol de type sportif « souple » (gymnase)

Matériel mis à disposition (aussi bien pour le solo que pour la pièce collective) :

- deux tapis de réception de 2mX2m et de 20 cm d'épaisseur (de type DIMA)
- un chemin de tapis dépliant (environ 5cm d'épaisseur)
- quatre tapis de type « sarneige » (2m x 1m, environ 5 cm d'épaisseur)
- quatre modules en bois d'une hauteur de 48 cm (type plinth)

Les candidats doivent avoir en leur possession le jour de l'épreuve un chronomètre, des feuilles et un stylo pour la conception de la pièce collective.

Danse

Temps 1 : Le solo

La prestation doit être comprise entre une minute et quinze secondes et une minute et quarante-cinq secondes. Le chronomètre démarre et s'arrête au premier et dernier élément chorégraphique (mouvement, son, voix, respiration...).

Le candidat devra formaliser son processus de création artistique dans une note d'intention écrite qu'il remettra au jury à l'appel. Cette note d'intention fera explicitement référence à une œuvre artistique (chorégraphique plastique, littéraire...). La note d'intention n'est pas un descriptif linéaire de la chorégraphie et de l'œuvre mais un outil pour communiquer les éléments inspirants de l'œuvre, qui ont permis au candidat de composer sa chorégraphie.

Le candidat devra indiquer :

- **son nom et prénom**
- **le titre** de sa composition
- **le nom de l'œuvre** de départ, avec une photo ou un extrait de texte
- **les références** du monde sonore
- **5 à 10 mots clés** mis en évidence, inducteurs du projet.

Tout autre support qu'un format A4 pour cette note d'intention ne doit pas dépasser un volume de 30X30X42cm.

Pour le candidat utilisant un support sonore, l'enregistrement sur deux clés USB (une de rechange) au format MP3, devra impérativement être calé sur le temps de son solo (un seul fichier calé avec des fondus si montage). Le nom du fichier est le nom-prénom du candidat avec le titre de la musique.

La scénographie et notamment la tenue, devra être pensée au regard du projet et en lien avec l'œuvre. La nudité n'est pas autorisée. En cas d'installation, un temps de deux minutes maximum sera accordé. De même, la remise en état à l'identique de l'espace scénique ne devra pas excéder deux minutes et devra être anticipée par les propres moyens du candidat (balais...). Pour les solos, le matériel est strictement personnel et ne peut pas être prêté à d'autres candidats. Le feu, l'eau la peinture et les éléments volatils (poudres, sable...) sont interdits ; dans le cas d'une utilisation de ruban adhésif, scotch ou autre, ce dernier ne doit laisser aucune marque sur l'espace scénique après enlèvement (trace de colle, adhérence du scotch, etc).

La préparation du candidat doit permettre la réalisation d'un projet expressif singulier. La mise en œuvre d'une motricité expressive au plus haut niveau de performance est attendue.

Tous les styles de danse peuvent être au service de sa démarche artistique.

L'évaluation initiale du candidat sera réalisée lors de son solo et permettra de le placer dans un bandeau.

Temps 2 : La composition collective en duo ou trio

A l'issue de la présentation des solos, les duos ou trios seront établis par les jurys. Les candidats disposeront alors de 30 minutes maximum pour composer un duo ou un trio d'une durée de 45'' à 1', à partir de leurs solos initiaux, sans support musical. Le chronomètre démarre et s'arrête au premier et dernier élément chorégraphique (mouvement, son, voix, respiration...).

Cette composition doit permettre d'affiner l'évaluation du rôle de chorégraphe, à-de faire des choix pertinents pour transformer des solos, au service du duo ou trio (dans leur exploitation et leur mise en relation). Lors de la composition collective, seuls les objets utilisés lors des solos peuvent être réinvestis. La tenue, elle, peut évoluer entre le temps 1 et le temps 2 au service du duo ou trio. Les candidats peuvent donner un titre à cette nouvelle création, s'ils le souhaitent, soulignant l'intention artistique du duo/trio.

L'évaluation finale du candidat reste individuelle, elle prend en compte le temps de préparation, de composition et de restitution.

Matériel mis à disposition : feuilles, chronomètres, stylos, tapis de danse de 11m de large sur 8m de profondeur.

Les candidats doivent avoir en leur possession le jour de l'épreuve un chronomètre, des feuilles et un stylo.

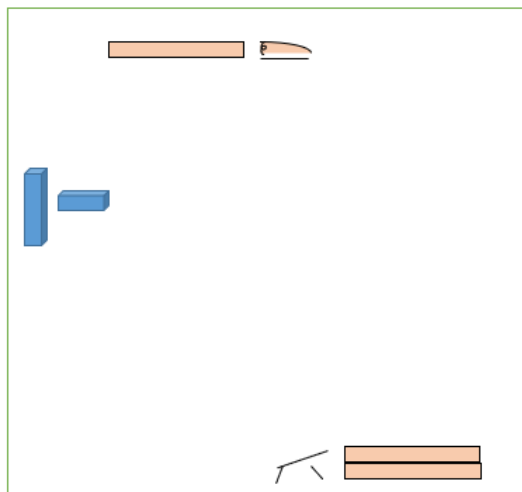
Gymnastique

Des binômes ou trinômes seront constitués par les jurys dès le début de l'épreuve.

Dans un premier temps :

A l'issu de l'échauffement, chaque candidat remplit un synopsis (ou fiche d'enchaînement) qu'il transmet au jury, sur lequel devra figurer le choix des difficultés présentées et leur ordre de présentation. Puis les candidats réalisent un parcours gymnique (sans support musical) au sol répondant aux cinq exigences de composition du code CAPEPS, liées de manière fluide. La durée de ce parcours se situera entre 30 sec et 1min10.

Gradins



- Le matériel (tapis, mini-trampoline, tremplin et module du franchissement) sera prédisposé sur le praticable et restera inchangé. Seul(s) le ou les modules de franchissement pourront être tourné(s).
- L'ordre des éléments est libre.
- Les tapis de réception seront à hauteur du mini trampoline et du tremplin
- Les dimensions du module de franchissement sont les suivantes : hauteur entre 90cm et 1m, longueur entre 1m20 et 1m60.
- Les candidats se présenteront dans une tenue proche du corps (cycliste et shorty acceptés). Les bijoux sont à retirer, les poignets de force sont autorisés à la charge du candidat.

Performer dans son enchaînement, revient à être capable d'assurer la reconnaissance de toutes les exigences à leur plus haut niveau de difficulté tout en maîtrisant leur exécution.

Le candidat veillera à gérer et optimiser sa prise de risque dans le choix de ses actions. Ainsi, les difficultés présentées dans le parcours gymnique seront en adéquation avec les ressources du candidat et la qualité d'exécution sera à privilégier.

Pendant ce 1^{er} temps, les membres des binômes ou trinômes s'observeront pour identifier dans la prestation du « candidat gymnaste » l'exigence prioritaire à travailler dans le but de faire progresser ce candidat.

Dans un second temps :

A l'issue de la présentation du parcours gymnique, chaque « candidat coach » dispose d'un temps défini par le jury pour proposer une remédiation ou une évolution sur l'exigence retenue et ainsi faire évoluer de façon positive la prestation du « candidat gymnaste ».

Ce temps de travail collaboratif permettra d'affiner l'évaluation du rôle de conseiller et d'aide dans une dynamique sécuritaire. Une attention particulière sera portée sur la pertinence des critères énoncés, l'efficacité des manipulations, aides et parades, et sur la cohérence du dispositif matériel et l'implication du « candidat coach » en lien avec la prestation du parcours gymnique observé.

L'évaluation finale du candidat reste individuelle.

Matériel mis à disposition : grille d'observation et matériel présent sur le parcours gymnique.

RÉALISATION D'UN PARCOURS GYMNIQUE COMPOSÉ DE 5 EXIGENCES							
EXIGENCES DE COMPOSITION	NIVEAU 1 0,5 pt	NIVEAU 2 1 pt	NIVEAU 3 1,5 pts	NIVEAU 4 2 pts	NIVEAU 5 2,5 pts		
TOURNER ET VOLER 1 élément	Quelques pas d'élan, roulade avant élevée 	Quelques pas d'élan salto avant avec aménagement matériel 	Quelques pas d'élan salto avant avec aménagement matériel 	Quelques pas d'élan salto avant OU Salto tendu avec tremplin 	Quelques pas d'élan salto avant carapé OU salto avant tendu OU Salto avant groupé avec ½ tour OU Salto facial OU Salto costal De l'arrêt, salto arrière carapé 		
SE RENVERSER 1 élément	ATR une jambe OU De la position accroupie, placement du dos montée jambes fléchies jusqu'à l'ATR	ATR jambes serrées OU ATR roulade bras fléchis OU Départ à genoux, placement du dos montée jambes fléchies OU Roulade arrière à l'ATR bras fléchis	ATR ½ valse OU ATR roulade avant, bras tendus OU Roulade arrière à l'ATR bras tendus OU Départ à genoux, placement du dos montée jambes tendues	ATR valse OU Souplesse avant OU Souplesse arrière	ATR double valse OU ATR en force jambes serrées ou écartées		
UNE SÉRIE ACROBATIQUE 1 série	Roulade avant + roulade avant jambes écartés OU Roulade avant + roue	Roue pied-pied roulade arrière (retour libre sur les pieds) OU Roue rondade OU Roulade avant élevée + roulade avant	Roue roulade arrière piquée à l'ATR OU Saut de mains roulade avant OU Saut de l'ange + roulade avant OU Saut de mains un pied roue (ou rondade)	Rondade salto arrière OU Rondade flip OU Saut de mains 1 pied saut de mains 2 pieds OU Saut de l'ange + roulade avant élevée OU Saut de mains + roulade avant élevée	Saut de mains salto avant (groupé, carapé, tendu) OU Salto avant décalé rondade OU Rondade salto arrière corps carapé ou tendu OU Rondade flip salto (groupé, carapé, tendu)		
UNE SÉRIE DE SAUT (Ordre des éléments libre) 1 série	Saut groupé + saut ½ tour OU Saut groupé ½ tour + saut ½ tour	Saut de chat + saut ½ tour OU Saut groupé ½ tour + saut ½ tour	Saut de chat ½ tour + saut tour complet OU Saut cosaque + saut ½ tour OU Saut groupé + saut tour complet OU Saut de chat + saut groupé ½ tour OU saut de chat + saut tour complet	Saut cosaque + saut tour complet OU Saut de chat + saut groupé un tour OU Saut grand jeté + saut de chat 1 tour OU Saut groupé + saut tour et demi OU Saut carapé (serré ou écarté) + saut tour complet	Saut carapé écarté (ou carapé) + saut tour et demi OU Saut changement de jambe + saut enjambé		
UN FRANCHISSEMENT 1 élément	Saut du voleur 	Reverse  OU	Passement lazy 	Saut de chat obstacle en largeur 	Saut de chat obstacle en longueur  OU	Dash 	Dash obstacle en longueur 

Précisions :

- Les difficultés supplémentaires présentées ne seront pas prises en compte dans la performance mais le seront dans l'exécution.
- Un élément non reconnu peut être répété pour la reconnaissance de l'exigence mais il n'est pas nécessaire de refaire un élément validé même s'il est réalisé avec de nombreuses fautes.
- Une série implique l'absence de temps d'arrêt ou de pas intermédiaires (la jambe libre peut cependant devenir jambe d'appui)
- Une présentation des franchissements est disponible en scannant le QR code ou en suivant le lien proposé dans le tableau ci-dessus. Leur évaluation portera sur leur fluidité et leur amplitude.

Une attention particulière sera portée sur la qualité d'exécution du parcours gymnique au regard des ressources du candidat.

Liens vidéo franchissements :

- Saut du voleur :

https://drive.google.com/file/d/1vOOqK8uwjvV9v2liM8tZX9L51X_pg_59/view?usp=sharing

- Reverse :

https://drive.google.com/file/d/1nq6TUY_Dyj78tr3Bq7fDc7YUE2uoETw4/view?usp=sharing

- Passement lazy :

https://drive.google.com/file/d/1r_yFQE8EQVI9X_7Tjs6B14j0bKOoLRB-/view?usp=sharing

- Saut de chat obstacle en largeur :

<https://drive.google.com/file/d/14hdODINGf9r9gjyJFdL-LHDbCBQF4Ftp/view?usp=sharing>

- Saut de chat obstacle en longueur :

<https://drive.google.com/file/d/1B2CzXYT9awUsxJSmNfkuxsqvh8Kx9IVg/view?usp=sharing>

- Dash :

<https://drive.google.com/file/d/1d36L9dwxGdTHIWYxZZ0tCnR-PZf0AQXr/view?usp=sharing>

- Dash obstacle en longueur :

<https://drive.google.com/file/d/1yGOFaJG20L2iJzhkvEa5KhNzE9fl6eGs/view?usp=sharing>

CA4

Badminton

L'épreuve de badminton vise à révéler chez les candidats leur plus haut niveau de compétences dans les pôles technique, stratégique, tactique, méthodologique et social.

Précisions matérielles : Les candidats devront apporter leur propre matériel, homologué FFbad. Le jury conseille aux candidats de se présenter avec 2 raquettes. Les volants plastiques sont fournis par le concours, cependant, avec l'accord préalable des deux adversaires un match peut être joué avec des volants en plume qui restent à la charge des candidats.

L'épreuve de badminton sera non mixte et se déroulera en trois phases :

- Phase 1 : L'échauffement

Celui-ci dure environ 15 min dont une dizaine de minutes obligatoirement avec raquette, sur un demi-terrain de badminton.

Le niveau de maîtrise des candidats est apprécié par le jury dès cette première phase. À l'issue de l'échauffement, les candidats sont répartis dans 2 poules de 8 à 12 joueurs.

- Phase 2 : Brassage et identification du niveau de maîtrise

Dans chacune des 2 poules créées, une phase de brassage sera mise en place. Elle se déroule sous la forme d'un tournoi en « ronde suisse », comportant entre 7 et 9 matchs par candidat. À l'appréciation du jury, des matchs de « barrage » pourront se tenir.

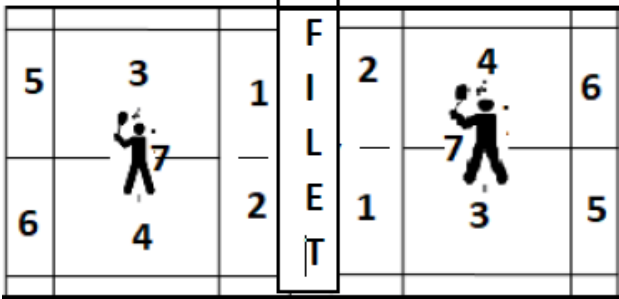
Chaque match est disputé sous la forme de 11 points joués (le match s'arrête lorsque le total des points des deux joueurs est de 11, par exemple : 7-4 ou 2-9 ou 6-5).

À l'issue de cette phase, les candidats seront regroupés en poules homogènes de 3 à 4 joueurs

- Phase 3 : Match à thème et affinement du niveau de maîtrise

Au sein des poules homogènes issues de la phase 2, des matchs à thèmes sont organisés. Chaque candidat rencontre 2 adversaires. Chaque rencontre se déroule sous la forme d'un set de 21 pts.

Lors de cette phase, une organisation singulière est mise en place. Le terrain est divisé en 7 zones, comme suit :

	ZONE 1	Zone avant gauche
	ZONE 2	Zone avant droite
	ZONE 3	Zone mi-court gauche
	ZONE 4	Zone mi-court droite
	ZONE 5	Zone fond de court gauche
	ZONE 6	Zone fond de court droite
	ZONE 7	Corps du joueur (atteinte sur un volant tendu arrivant en-dessous de la ligne d'épaules uniquement)

Au cours de la rencontre, chaque fois qu'un joueur atteint pour la 1^{ère} fois l'une de ces 7 zones en point direct (volant qui touche la cible directement, sans être touché préalablement par l'adversaire), il se voit attribuer 3 points au lieu d'1 point.

1 point est attribué à toutes les autres actions de marque : point direct dans une zone où le candidat a déjà bénéficié du bonus de 3 pts, volant touché et non renvoyé par l'adversaire, ou faute de ce dernier.

Le 1^{er} joueur atteignant le score de 21 pts en comptant les éventuels bonus gagnés remporte la rencontre. Si la validation de la totalité des zones n'est pas attendue par le jury, la couverture d'un maximum de zones différentes est toutefois appréciée. Enfin, une mise en projet explicite autour d'une projection sur des zones préférentielles est demandée à chaque candidat au cours du match.

Lors de cette phase, les candidats seront également évalués sur la qualité de leur prestation en tant qu'arbitre (capacité à juger et attribuer les points en s'appuyant sur le règlement de l'activité et de la forme de pratique, annonces claires et complètes concernant le score et les zones validées, fiabilité dans le remplissage de la fiche-relevé). A titre indicatif, le niveau et le vocabulaire attendus sont ceux d'un Jeune Officiel départemental en UNSS.

Tennis de Table

L'épreuve de tennis de table vise à révéler chez les candidats leurs compétences dans les pôles technique, stratégique, méthodologique et social.

Les candidats devront apporter leur propre matériel homologué FTT et avoir une tenue adaptée (short/tee shirt/chaussures de salle).

L'épreuve de tennis de table pourra être mixte. Après un échauffement de 30 minutes maximum, elle se déroulera en deux phases qui comptent pour l'évaluation globale des candidats. Le jury peut se réserver le droit de jouer avec un candidat pour affiner l'évaluation du niveau de pratique.

○ Phase 1 : Phase de brassage (environ 45min) -- Identification du niveau de maîtrise

Cette phase permettra de hiérarchiser les candidats, afin qu'ils puissent s'exprimer à leur plus haut-niveau de compétence. Elle se déroule sous la forme d'un tournoi aménagé (type "ronde suisse" ou autre format). Les rencontres se disputeront en une manche de 11 points sans temps mort (2 services chacun et sans point d'écart).

○ Phase 2 : Parties avec projet de jeu choisi par le candidat parmi 3 propositions -- Affinement du niveau de maîtrise

Les candidats seront regroupés dans des poules homogènes de 3 ou 4 joueurs. Lors de cette phase, une organisation singulière sera mise en place. Chaque partie se déroulera en trois manches de 15 points joués.

Complément d'information concernant le programme de la session 2026

- Manche 1 : phase exploratoire sans projet de jeu annoncé avec une alternance de 2 services chacun
- Manches 2 et 3 : Chaque joueur conservera le service pendant une manche complète. Le candidat en position de **relanceur** s'efforcera d'appliquer un projet choisi en gagnant le maximum de points. Le candidat disposera d'un temps mort durant lequel il pourra (ou non) réguler son projet.

L'objectif de cette phase est double : Remporter le maximum de points **tout** en remportant le maximum de « points projet ». En effet, tous les points marqués sont cumulés sur la totalité des parties.

Deux types de projets sont au choix :

Projet 1	Pour les deux projets :	Projet 2
Prendre l'initiative		Empêcher ou contrer l'initiative
Intention : déclencher l'attaque pour prendre l'avantage		Intention : faire échouer l'attaque adverse ou la retourner à son profit
Point Projet si :	Point Projet si :	Point Projet si :
Par exemple, point gagné grâce à : - un topspin - un flip - un smash	Point gagné en smash sur balle mi haute ou haute	Par exemple, point gagné grâce à : - une balle coupée - un bloc - un contretopspin

Les points de chance (bords de table et/ou filet) ne peuvent être comptés comme « points projet ». Le joueur a en revanche la possibilité de remettre le point "de chance" en jeu s'il veut tenter de gagner un point projet, au risque de perdre le point.

Au cours d'une partie ciblée, le jury interrompra le match pour faire réagir le candidat en projet sur le point qu'il vient de jouer. Le candidat devra réaliser également une analyse de la pertinence du projet choisi voire régulé (1 minute environ par candidat).

Éthique et engagement dans les rôles sociaux d'arbitre-observateur.

Tout au long de l'épreuve, les candidats seront évalués sur leur attitude et leur engagement (respect de l'adversaire et de l'arbitre). Par ailleurs lors de la phase 3, les candidats seront évalués sur la qualité de leur prestation en tant qu'arbitre-observateur (gestuelle, annonce du score, attribution des « points projet », jugement impartial, service réglementaire...).

Judo

Dès l'échauffement, le candidat doit faire la preuve de sa capacité à se préparer pour mettre en œuvre son judo.

L'épreuve est composée de 2 parties distinctes et complémentaires qui engagent le candidat à faire des choix pour démontrer son plus haut niveau de maîtrise au regard de ses ressources et de son parcours de formation.

La capacité à se mettre en projet pour réaliser et performer dans l'épreuve de judo doit révéler des compétences pré professionnelles essentielles au métier de professeur d'EPS.

▪ **La 1^{ère} partie : Présentation pendant 3 minutes d'un système d'attaque.**

Nous entendons par système d'attaque, l'ensemble des éléments techniques et tactiques qui s'articulent autour d'un ou plusieurs Tokui Waza allant de la saisie au Ne waza.

Cette partie d'une durée de 3 minutes se décompose en 2 temps qui s'enchaînent :

- 1er temps : pendant 2 minutes, démonstration d'un système d'attaque, préparée en amont, à partir d'une technique choisie par le candidat ;
- 2ème temps - pendant 1 minute, démonstration d'un système d'attaque à partir d'une technique choisie

Concours externe du Capeps et Cafep - Capeps

Complément d'information concernant le programme de la session 2026

par le candidat dans la liste ci-dessous, dont la famille sera tirée au sort (famille différente de latechnique du 1er temps).

Suite au tirage au sort, les candidats disposeront d'un moment de préparation préalable à ces 2 temps.

Familles tirées au sort	Te Waza	Koshi Waza	Ashi Waza (avant / latéral)	Ashi Waza (arrière)
Techniques au choix	Ippon seoi nage Moroté seoi nage Tai otoshi Eri seoi nage	Harai goshi Sode tsurikomi goshi Tsurikomi goshi Uchi Mata O Goshi	Uchi mata Sasae tsuri komi ashi Hiza Guruma Ashi Guruma Okuri ashi barai	O uchi gari Ko uchi gari O soto gari De ashi barai Ko Soto Gake

Le jury appréciera le réalisme, la variété et la qualité d'exécution des propositions de TORI et la disponibilité et l'attitude de UKE (posture, sécurité...).

▪ **La 2^{ème} partie : Les exercices libres (3 à 5 randoris de 3 minutes sont proposés).**

Trois à cinq randoris de 3 minutes seront proposés aux candidats avec la possibilité de passer en NE WAZA. Le jury pourra faire évoluer le niveau d'opposition en Yaku Soku Geiko ou Shiai. Lors de cette partie d'épreuve, chacun des candidats passera dans le rôle d'arbitre et d'observateur-conseil. Toute situation de Tori mettant Uke en danger pénalisera fortement le candidat.

Durant les randoris un challenge personnel sera mis en place. Selon le niveau d'opposition, le challenge personnel est entendu comme la capacité du candidat à performer en utilisant une variété des techniques (nage waza et ne waza) et des directions d'attaque. Dans un rapport de force équilibré, le SHIAI pourra être proposé par le jury et l'efficacité technique sera alors privilégiée à l'atteinte du challenge personnel. Enfin il sera apprécié la capacité du candidat à analyser sa prestation à l'occasion d'un court échange individuel avec le jury en fin de randori.

Les candidats devront avoir un Judogi réglementaire neutre et débarrassé de tout dossard et une ceinture. Dès l'inscription, les candidats devront indiquer leur poids. Au-delà de plus ou moins 5 kilos, le jury peut être amené à ne pas autoriser le candidat à participer à la 2^{ème} partie de l'épreuve.

Savate Boxe Française

Le candidat doit se présenter dans une tenue réglementaire de savate (le pantalon sans poche type leggings est accepté), équipé de véritables chaussures de Savate Boxe Française à semelles lisses, et de sa paire de gants personnelle.

Le protège-dents simple ou double est obligatoire pour tous les candidats tout comme la coquille pour les hommes.

Pour les femmes, le protège-poitrine est obligatoire et la protection pubienne recommandée. Les protège-tibias sont conseillés

Les casques sont fournis par le concours pour les 2 phases. Il est conseillé aux candidats de s'échauffer avec leur propre matériel.

Dès l'inscription, les candidats devront indiquer leur poids. Au-delà de plus ou moins 5 kilos, le jury peut être amené à ne pas autoriser le candidat à participer à la seconde phase de l'épreuve. La pesée se fera en tenue officielle.

À l'issue de la pesée, les candidats réalisent un échauffement libre de vingt minutes environ qui démontrera leurs capacités à se préparer à la spécificité de l'activité. En début d'échauffement ils choisiront et annonceront leur

thématique entre riposte et contre-attaque et seront regroupés en binômes ou trinômes. Le choix devra permettre au candidat de s'illustrer au plus haut de niveau de pratique possible. La préparation, l'entraînement, l'engagement ainsi que l'éthique du candidat seront appréciés au cours des différentes phases de l'épreuve.

L'épreuve se déroule en deux phases :

→ Une première phase :

Elle consiste en un assaut aménagé de deux reprises de deux minutes avec inversion des rôles. Les candidats sont évalués en attaque (organisation offensive) et en défense sur l'illustration de leur thème choisi entre riposte et contre-attaque. L'évaluation porte sur la qualité de l'organisation offensive et sur la qualité de l'organisation défensive. Le candidat est opposé à un tireur de poids relativement proche. L'attaquant déclenche un enchaînement de deux à quatre touches, le second tireur contre-attaque ou riposte avec un enchaînement de deux à quatre touches. A l'initiative du jury, les candidats peuvent réaliser des reprises supplémentaires dans un des deux rôles. Les candidats seront évalués sur leurs compétences d'arbitre dans tous ses paramètres (protocole, commandements, déplacements, gestuelle, interventions).

→ Une seconde phase :

Les candidats seront regroupés par niveaux et poids pour deux reprises en assaut libre de deux minutes contre le même adversaire. Chaque candidat devra proposer un projet technico tactique pour maintenir ou faire basculer le rapport de force en sa faveur avant de faire sa 2ème reprise. Le résultat de l'opposition sera donné par le jury à la fin de l'assaut. A l'initiative du jury, les candidats peuvent réaliser des reprises supplémentaires.

Le jury apprécie la prestation du candidat dès l'échauffement et sur l'ensemble de l'épreuve. L'évaluation est uniquement liée à la prestation réalisée le jour de l'épreuve. Elle prend notamment en compte la performance relative au résultat de chaque assaut, et la qualité de la prestation technico tactique lors des deux phases.

Le jury se réserve le droit d'arrêter un assaut pour des raisons de sécurité et/ou d'éthique.

Basket-ball

L'épreuve se déroule en deux phases de jeu distinctes sur un terrain réglementaire.

Les candidats réaliseront un échauffement individuel et collectif au cours duquel leur prestation sera observée et appréciée. Sur cette base le jury procédera à la constitution des équipes.

→ Lors de la première phase, les candidats évoluent sur des oppositions en trois contre trois sur un demi-terrain.

Lors de cette phase, les candidats seront invités à passer par les rôles de joueur et d'arbitre. Il est demandé à chacun d'être en possession d'un sifflet avec cordon.

→ La seconde phase consiste en un match à quatre contre quatre sur terrain entier.

Un temps mort par mi-temps permettra aux candidats de se concerter et d'opérer des choix stratégiques et tactiques dans le cadre du projet de jeu de l'équipe.

L'évaluation prendra en compte la capacité du candidat à faire émerger son plus haut niveau d'activité motrice en basket-ball, sa capacité à maintenir un engagement optimal sur la totalité de l'épreuve, sa capacité à arbitrer, à expliciter son activité motrice, ainsi que la cohérence et la pertinence du projet de jeu proposé pour son équipe et celui établi au sein de celle-ci.

Les ballons spécifiques au 3 contre 3 sur demi terrain sont utilisés. Pour la seconde phase les ballons sont de taille six pour les femmes et sept pour les hommes.

Handball

L'épreuve se déroule sur deux terrains en largeur en quatre contre quatre avec des zones adaptées. Les buts sont similaires à ceux du Hand à 4. Il est demandé aux candidats un T-shirt Blanc à manches courtes.

Les candidats réaliseront un échauffement individuel et collectif au cours duquel leur prestation sera déjà observée et appréciée..

A l'issue de ce premier temps, une répartition des candidats sera effectuée en deux "clubs", divisés en deux équipes au sein desquelles la mixité est possible.

L'épreuve est constituée de deux phases distinctes :

- Une première phase d'opposition face aux deux équipes du club adverse, avec alternance de dispositifs défensifs étagés (1-2 et 2-1)
- A l'issue de cette première phase, deux effectifs de niveaux distincts seront dégagés au sein de chaque club.

Les équipes hautes puis les équipes basses des deux clubs s'opposeront en deux mi-temps.

L'équipe qui ne joue pas recueillera des données à l'aide d'un outil numérique au service de l'évolution du projet de jeu collectif de son club.

Les clubs disposeront d'un temps de concertation pour la mise en place d'une stratégie collective cohérente en lien avec ce recueil qui sera un élément constitutif de l'évaluation.

La seconde mi-temps permettra en ce sens d'estimer l'efficacité des régulations opérées.

Les candidats pourront être amenés à investir différents postes : joueur de champ, gardien de but, remplaçant et arbitre.

Le jury appréciera, sur les deux phases, la capacité des candidats à mettre en œuvre des connaissances réglementaires en acte en tant qu'arbitre de Hand à 4.

Football

Tout au long de l'épreuve, la préparation, la qualité d'entraînement, ainsi que la capacité du candidat à gérer et à maintenir son niveau d'engagement seront pris en compte.

Chaque candidat devra porter un t-shirt blanc à manches courtes ou longues, intégré à la tenue réglementaire de l'épreuve. Une casquette et une gourde sont fortement conseillées pour limiter les allers et retours aux points d'eau lors des phases d'évaluation et d'attente.

Déroulement de l'épreuve

- **Dimensions du terrain** : l'épreuve se déroule sur un terrain en herbe de 50 m sur 36 m, avec des buts de 6 m x 2,10 m et des surfaces de réparation de 12,5 à 15 m de profondeur sur toute la largeur.
- **Échauffement** : un temps autonome par équipe, suivi d'une mise en place collective. La durée totale est d'environ 20 minutes.
- **Phase 1** : opposition et évaluation en 5 contre 5, sur une durée de 12 à 18 minutes (avec une mi-temps). Les candidats évoluent dans le rôle du joueur autorisé à utiliser ses mains dans la surface de réparation.
- **Phase 2** : nouvelle opposition en 5 contre 5, d'une durée de 12 à 18 minutes. Chaque équipe doit présenter et illustrer un dispositif tactique et/ou un projet de jeu. Deux temps morts maximum peuvent être utilisés à tout moment lors de cette phase. Le score est une donnée prise en compte dans l'évaluation, comme l'est également son évolution dans la phase 2 eu égard au projet collectif proposé : attention aux projets trop restrictifs (fermeture du jeu) qui ne permettent pas d'apprécier les différentes qualités des joueurs.
- Le jury se réserve la possibilité de réorganiser certaines équipes afin de maintenir l'équilibre des forces, aussi bien lors de l'échauffement que pendant la première phase. De plus, selon les besoins, un candidat peut être amené à tenir un rôle imposé par le jury, sans que cette prestation ne soit intégrée à son évaluation.

Règles spécifiques des phases d'opposition

- Auto-arbitrage (sous la supervision de membres du jury).
- Pas de hors-jeu
- Tacles interdits.
- Un but est valable uniquement si la frappe est effectuée à l'intérieur de la surface adverse.
- Toute faute commise dans la surface de réparation est sanctionnée par un penalty. Sur le reste du terrain, les fautes donnent lieu à un coup franc indirect, avec un adversaire placé à 5 m minimum.
- Les touches se font au pied, ballon arrêté sur la ligne, avec un adversaire à 5 m minimum.
- Sur sortie de but, la remise en jeu s'effectue au pied, ballon arrêté dans la surface, sans adversaire à l'intérieur.
- Le joueur autorisé à utiliser ses mains dans sa surface peut relancer à la main, passer à un partenaire ou poser le ballon au sol pour le jouer.
- Chaque engagement (début de phase ou reprise après but) se fait depuis le point central et chaque candidat peut se placer où il le souhaite sur le terrain.

Rugby

Les candidats seront répartis en deux clubs, durant toute l'épreuve, au sein desquels la mixité est possible. Les candidats sont évalués sur deux phases :

- jeu à toucher de type 5 contre 5 mixte ou non

Chaque club dispose d'environ 30 minutes pour s'échauffer, constituer 2 équipes homogènes entre elles et se répartir les rôles d'arbitre et de coachs (échauffement ; rotations ; terrain) de manière à gérer la 1ère phase en autonomie.

Chaque équipe du club rencontre les 2 équipes de l'autre club.

Un temps mort par équipe et par match est autorisé pour réguler le match.

- jeu à plaquer démixé à effectif réduit avec placage aménagé.

Chaque club dispose d'environ 15 minutes pour se préparer au plaquer démixé.

L'arbitrage est réalisé à ce moment-là par un juré.

Chaque club dispose d'un temps mort pour réguler son projet de jeu.

A l'issue de la 1ère partie de jeu à toucher et cela tout au long de l'épreuve le jury s'autorise à modifier la composition des équipes si nécessaire.

Il est attendu que le candidat performe sans que son engagement ne mettent en péril sa santé ou celle des autres candidats.

PHASE 1 :

Jeu à toucher mixte ou non entre les deux clubs. Le règlement pour le toucher de type 5 contre 5 est identique à celui du rugby à 5 (FFR compétitions). Sous réserve de modification en fonction du nombre de candidats. Arbitrage assuré par un candidat de chaque club.

- Le nombre de toucher est illimité.
- Le toucher se fait à 2 mains en simultané sur le buste face postérieure et face antérieure.
- Le ballon tombé au sol est rendu à l'adversaire
- Le joueur qui touche doit rester au contact du joueur qui est touché jusqu'à une passe ou une course de 5m.
- Le jeu au pied de récupération est autorisé et le ballon doit être récupéré de volée.
- La montée des joueurs au coup d'envoi est autorisée à la prise de balle des adversaires.
- Sur chaque phase de touché, le joueur fait rouler le ballon entre les jambes.

- L'équipe qui marque engage et rend le ballon à l'adversaire.
- Les touches et la mêlée ne sont pas autorisées.
- La remise en jeu en (à) bras cassé s'effectue à 5m de toute ligne.

PHASE 2 :

Forme de pratique démixée à plaquer opposant les garçons puis les filles des deux clubs. Le règlement est identique à celui de la catégorie C avec les aménagements suivants :

- La remise en jeu s'effectue par l'équipe qui a marqué l'essai et il n'y a pas de transformation d'essai.
- La touche est réalisée en bras cassé à 5m de toute ligne.
- La phase de mêlée est effectuée par les trois joueurs de chaque équipe les plus proches de la faute, en mêlée simulée, à 5m de toute ligne.
- Les règles concernant le jeu au pied sont identiques (pas de règle du 50/22).
- Règles du placage aménagées : pas de placage en poursuite. Ce dernier est remplacé par un toucher 2 mains simultanées où le porteur du ballon doit passer par le sol et lâcher son ballon (règle de la phase de placage)
- Règles du placage aménagées : **pas de placage offensif** ; le placage doit être neutre (le plaqueur ne doit pas gagner de terrain sur le placage)
- Passage en force non autorisé

Tenue de rugby : short de rugby et crampons obligatoires ; le protège-dents est fortement conseillé.

Volley-Ball

L'épreuve se déroule en trois temps : une phase d'échauffement, une phase de brassage et une phase d'ajustement.

→ Phase 1 : phase d'échauffement

L'échauffement est réalisé en autonomie.

→ Phase 2 : phase de brassage

En opposition en 4 contre 4 sur un terrain de 9 mètres sur 16 mètres. Elle permet la constitution de groupes de niveaux. Les ballons qui franchissent le plan du filet doivent être joués avec au moins 1 pied au contact du sol.

→ Phase 3 : phase d'ajustement

Elle consiste en des rencontres de 2 contre 2 par poules homogènes de joueurs, sur un terrain de 4,5 mètres sur 16 mètres.

La constitution des équipes appartient au jury.

Les candidats seront amenés à changer régulièrement de partenaires.

Le jury appréciera la capacité de chaque candidat à choisir et réguler si besoin les stratégies et tactiques, individuelles et collective permettant de faire basculer le rapport de force en sa faveur. Il appréciera également sa capacité d'analyse des situations vécues à l'occasion d'un court échange individuel en fin de match avec le jury.

Pour les deux phases, le jury se réserve la possibilité d'intervenir sur les rotations de joueurs, notamment au service.

La hauteur du filet est de 2,24 mètres pour les femmes et 2,43 mètres pour les hommes.

L'évaluation se fera sur la prestation globale du candidat qui débute dès l'échauffement. Le jury appréciera également la capacité des candidats à mettre en œuvre des connaissances réglementaires en acte en tant qu'arbitre (décision, choix de la gestuelle, l'exécution des gestes et coup de sifflet).

3. Troisième épreuve d'admission : Épreuve d'entretien avec le jury

1. Organisation de l'épreuve d'entretien avec le jury pour la session 2026

D'une durée de 35 minutes sans temps de préparation préalable, elle est affectée d'un coefficient 3.

2. Composition du jury pour la session 2026

Le principe de constitution du jury est le suivant : l'un représentant la discipline EPS et le second appartenant à l'une des catégories de personnels précisées dans la note de la DGRH relative à la composition du jury de l'épreuve d'entretien.

3. Structure de l'épreuve

Première partie de l'épreuve :

D'une durée de 15 minutes incluant un exposé initial du candidat d'une durée de 5 minutes maximum suivi d'un entretien avec le jury, cette première partie invite le candidat à présenter des éléments choisis de son parcours et de ses expériences : ceux qui expliquent et justifient son aspiration à devenir professeur d'EPS dans le second degré. Les éléments indiqués – travaux de recherche, enseignements suivis, stages, engagement associatif, expériences d'encadrement, périodes de formation à l'étranger – n'ont pas de caractère obligatoire. Le candidat peut les faire valoir et les valoriser dans son exposé à condition qu'ils éclairent son parcours et précisent sa motivation.

Dans cette première partie de l'épreuve, le candidat est clairement invité à faire des choix sans rechercher l'exhaustivité. L'entretien avec le jury porte sur les éléments présentés, et permet au candidat de préciser ou de compléter son exposé initial. La fiche individuelle de renseignement – dont les membres du jury ont connaissance mais qui n'est pas notée – peut susciter de nouvelles questions de la part du jury, à condition que celles-ci restent centrées sur l'exposé initial. Dans tous les cas, seule la prestation du candidat est évaluée par le jury.

Le candidat admissible devra remettre cette fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant au programme du concours, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Seconde partie de l'épreuve :

Cette seconde partie est consacrée à l'analyse et la proposition de pistes de solutions relatives à « deux mises en situation professionnelles » : l'une d'enseignement (liée à la discipline enseignée ou au contexte de la classe), l'autre relative à la vie scolaire (situation extérieure à la classe).

D'une durée de vingt minutes, cette partie permet au jury d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs et principes de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Ces « mises en situation » font appel à l'expérience (directe ou indirecte), mais aussi à la capacité de jugement du candidat à propos d'une situation complexe posant une problématique professionnelle. Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion, ses connaissances et ses expériences afin de formuler une proposition d'un ou de plusieurs scénarios d'action de nature à répondre au(x) problème(s) qu'il a identifié(s).

Comme l'épreuve ne comporte pas de temps de préparation, le jury commence l'entretien par une phrase précisant le contexte, telle que : « Vous êtes professeur d'EPS dans tel établissement, etc. »

Pour chaque situation, l'entretien dure 10 minutes et est structuré autour de deux questions principales :

- a) Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?
- b) Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?

Ces situations, proposées par le jury, forcément simplifiées et épurées pour tenir compte des conditions de l'épreuve, s'inspirent le plus possible de situations réelles et leur thème est en lien direct avec les droits et obligations des fonctionnaires, les valeurs et principes de la République et les exigences du service public d'éducation.

Ces situations peuvent aussi permettre au candidat de montrer qu'il connaît les différentes fonctions et ressources présentes dans un établissement scolaire (disciplinaires, interdisciplinaires, transversales et institutionnelles) et qu'il peut les mobiliser pour l'aider.

Ainsi, il est attendu du candidat qu'il propose des préconisations instruites, réfléchies et argumentées mettant en jeu, suivant la nature de la mise en situation professionnelle, une gestion de celles-ci dans la classe, dans l'établissement voire sur le plan académique dans une temporalité évolutive.

Choix des mises en situation professionnelle :

Le candidat se verra proposer deux mises en situation professionnelle comme indiqué dans le programme. Celles-ci auront été conçues et validées par le jury au cours des différentes phases de préparation de l'admission. Les mises en situation seront présentées l'une après l'autre par écrit aux candidats. La première portera sur une situation d'enseignement en EPS, la seconde sur une situation relative à la vie scolaire.